



**Paul Devin**  
Secrétaire général du SNPI-FSU



**Patrick Roumagnac**  
Secrétaire général du SI.EN UNSA

### **COMMUNIQUÉ**

#### **Indemnité des inspectrices et des inspecteurs de l'Éducation nationale en REP/REP, faire cesser l'injustice !**

Paris, le 28 septembre 2017

Le SI.EN UNSA et le SNPI-FSU se sont adressés au ministre pour dénoncer une nouvelle fois l'injustice inacceptable subie par les inspecteurs dans les territoires relevant de l'éducation prioritaire. En effet, ces personnels s'investissent sans compter leur temps ni leur charge de travail pour aider les équipes pédagogiques à mieux faire réussir leurs élèves. Ils sont aussi fréquemment sollicités pour régler des problèmes qui relèvent plus de l'assistance aux usagers que de leurs missions statutaires ; là encore, ils s'attachent à trouver des solutions et contribuent à donner une bonne image du service public. Il en va de même avec les collectivités territoriales qui font régulièrement appel à eux pour leur expertise comme pour leur dévouement...

Pourtant, nos collègues ne bénéficient que d'une médiocre reconnaissance de leur efficacité et de leur disponibilité. À ce jour, ils ne perçoivent qu'une indemnité de 500 € par an qui est bien loin de rendre justice à leur engagement.

Nous en avons appelé au ministre pour faire cesser au plus vite cette injustice manifeste. Nos collègues attendent depuis trop longtemps d'être entendus et ne veulent plus être payés de mots. Dans un premier temps, il nous semble indispensable que leur régime indemnitaire lié à leur charge de travail spécifique au sein des réseaux de l'éducation prioritaire soit aligné sur celui des chefs d'établissement ; ils ont en effet le même statut de cadre et exercent au sein de leurs territoires des responsabilités de même nature.

En absence de réponse du ministre ou si celle-ci ne répondait pas aux attentes des inspecteurs, nos deux organisations syndicales se retrouveraient pour durcir les actions en cours.